



Politique environnementale

Version 2024



Table des matières

1. Préambule	2
2. Vision	2
3. Moteurs	3
4. Nos engagements	4
A. Réduction des déchets et utilisation responsable des ressources	4
B. Efficacité Énergétique.....	4
C. Transport Durable	4
D. Sensibilisation et Éducation	4
E. Communication et événementiel	5
F. Récolte de fonds	5
Environnement et intersectorialité	5
Mise en œuvre, suivi, évaluation et apprentissage	5
Information sur l'édition et références	7
Auteurs et informations sur l'édition	7
Références.....	7

1. Préambule

Memisa reconnaît l'importance cruciale que sont la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique afin d'assurer un avenir sain et durable pour toutes et tous. En tant qu'ONG médicale, la mission de Memisa est d'améliorer la santé de chacun, en particulier les plus vulnérables, et cela inclut la promotion d'un environnement sain et non pollué.

Memisa porte une attention particulière aux questions environnementales depuis de nombreuses années et a publié sa première politique environnementale en 2015. Aujourd'hui, nous en offrons une version révisée au regard du contexte actuel, alors que le changement climatique impacte la santé d'un nombre croissant de personnes, et spécifiquement les populations des pays dans lesquels Memisa est active.

2. Vision

Le changement climatique impacte les soins de santé dans des proportions désastreuses. Par ailleurs, les populations du Sud Global sont touchées de manière disproportionnée par ses effets, alors qu'elles y ont le moins contribué. Le changement climatique engendre de nouvelles pandémies et augmente les problèmes de malnutrition. L'OMS s'attend ainsi, entre 2030 et 2050, à ce que le changement climatique entraîne près de 250 000 décès supplémentaires par an, dus uniquement à la dénutrition, au paludisme, à la diarrhée et au stress lié à la chaleur¹. La Banque Mondiale, quant à elle estime, à 140 millions le nombre de migrants climatiques à l'intérieur de leur propre pays d'ici à 2050².

Les infrastructures de santé sont touchées par la multiplication et l'intensification d'événements climatiques extrêmes : effondrements des sols, glissements de terrain, affaissements, routes inaccessibles... L'existence même et l'accessibilité des hôpitaux et des centres de santé sont également compromises en raison du changement climatique.

En particulier, le changement climatique a des effets néfastes sur la santé et les droits sexuels et reproductifs : les phénomènes météorologiques extrêmes perturbent l'accès des femmes et des filles aux services de santé sexuelle et reproductive. Les femmes enceintes, par exemple, ne peuvent plus se rendre aux consultations prénatales ou bénéficier d'un accouchement médicalement assisté. Les personnes déplacées sont également beaucoup plus exposées aux violences basées sur le genre.

¹ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/climate-change-and-health>

² <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/03/19/climate-change-could-force-over-140-million-to-migrate-within-countries-by-2050-world-bank-report>.

Pour ces raisons, Memisa intègre des pratiques durables dans toutes ses activités. Nous incluons la préoccupation environnementale dans nos programmes, depuis leur conception participative jusqu'à leur réalisation et leur évaluation. En outre, Memisa souhaite que l'environnement devienne l'affaire de chacun, tant en interne parmi les employés de l'organisation, que dans la société de manière globale.

Memisa reconnaît la nécessité d'adapter ses activités aux impacts actuels et futurs du changement climatique. Nous nous engageons à intégrer des mesures d'adaptation dans nos programmes de santé, y compris la construction de structures résilientes. De plus, nous cherchons à atténuer notre empreinte carbone en adoptant des pratiques de mitigation telles que l'utilisation de sources d'énergie renouvelable et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En adhérant au principe de justice climatique, Memisa reconnaît que ceux qui sont le moins responsables du changement climatique en subissent les conséquences les plus graves. Nous nous engageons à soutenir les communautés vulnérables dans leur lutte contre les impacts climatiques, en veillant à ce que nos actions et politiques prennent en compte les inégalités et œuvrent pour une répartition équitable des ressources et des responsabilités.

3. Moteurs

La politique environnementale de Memisa s'inspire notamment de la note stratégique relative à l'environnement de la DGD (2014). Ainsi, Memisa souhaite participer aux objectifs mis en avant par la DGD :

- d'intégration du respect de l'environnement à tous les niveaux de la Coopération belge ;
- d'aide à la mise en place dans les pays partenaires des conditions externes nécessaires à la protection et la gestion durable de l'environnement.

Pour atteindre ces objectifs, six thèmes prioritaires sont mis en avant :

1. La gestion durable de l'eau ;
2. La lutte contre la désertification et la dégradation des sols ;
3. La protection et la gestion durable des forêts ;
4. La protection et la gestion durable de la biodiversité ;
5. La lutte contre les changements climatiques ;
6. L'assainissement environnemental dans le cadre du développement urbain durable.

Nous nous inspirons également de l'accord de Paris, ratifié par l'Union européenne. L'UE joue en effet un rôle essentiel dans les négociations internationales sur l'environnement. L'UE et tous ses États membres ont signé et ratifié l'accord de Paris et sont fermement déterminés à le mettre en œuvre. Conformément à cet engagement, les pays de l'UE financent la lutte contre le changement climatique

pour aider les pays vulnérables à la fois à réduire leurs émissions et à renforcer leur résilience pour faire face aux effets du changement climatique³.

De plus, Memisa contribue à plusieurs objectifs de développement durable, dont l'ODD 13, relatif à la lutte contre les changements climatiques et sa cible n°1 : “Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat”.

4. Nos engagements

A. Réduction des déchets et utilisation responsable des

ressources : Memisa s'engage à minimiser la production de déchets, tant dans ses bureaux que dans le cadre de ses activités sur le terrain. Le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas, nous portons une attention particulière au bon entretien de tout matériel, afin d'assurer sa longévité. A cet effet, nous nous engageons pour la maintenance préventive de nos équipements, dont les équipements médicaux. Nous nous engageons également à optimiser l'utilisation des ressources, en favorisant les achats locaux (de mobilier et de matériel médical, le cas échéant), la réutilisation, le recyclage et l'achat de produits respectueux de l'environnement.

B. Efficacité Énergétique : Nous cherchons constamment des moyens d'améliorer notre efficacité énergétique en Belgique et dans nos pays d'intervention, en adoptant des technologies plus respectueuses de l'environnement. Nous encourageons la production d'énergie solaire dans les structures sanitaires que nous rénovons ou construisons.

C. Transport Durable : Memisa promeut l'utilisation de transports durables, encourageant l'utilisation du vélo et des transports en commun pour ses travailleurs en Belgique et pour les missions en Europe. Memisa s'engage compenser les émissions de carbone de ses vols internationaux ainsi qu'à optimiser les itinéraires et le nombre de missions réalisées chaque année afin de minimiser notre impact environnemental.

D. Sensibilisation et Éducation : Nous informons et sensibilisons notre personnel, nos bénévoles, les communautés bénéficiaires de nos projets et nos sympathisants en Belgique aux enjeux environnementaux, en encourageant des pratiques durables et éco-responsables au bureau et dans

³ <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/climate-change/paris-agreement/#:~:text=L'UE%20et%20tous%20ses,le%20climat%20d'ici%202050.>

la vie privée. Dans cette optique, nous nous associons avec des acteurs externes, experts du sujet.

- E. Communication et événementiel** : Memisa souhaite diminuer l'impact environnemental de ses événements et de ses communications print et digitales.
- F. Récolte de fonds** : Memisa s'engage à ne pas collaborer avec des entreprises qui ont un impact négatif significatif sur l'environnement.

Environnement et intersectorialité

Memisa reconnaît l'importance de la santé planétaire, les liens entre le climat, la biodiversité et la santé humaine et l'importance de la recherche de collaboration intersectorielle pour adresser les défis environnementaux. Les femmes et les hommes vivent des réalités environnementales différentes en raison de leurs rôles sociaux, économiques et culturels distincts. Par conséquent, une approche intersectorielle entre les questions de genre et d'environnement est essentielle pour garantir que les initiatives environnementales tiennent compte des impacts spécifiques sur les genres et ne reproduisent pas les inégalités existantes.

Mise en œuvre, suivi, évaluation et apprentissage

Le suivi et l'évaluation de cette politique sont pris en charge par la Task Force 'Environnement', mandatée par le Management Team de Memisa dans un vademecum reprenant les rôles, responsabilités et attentes.

Les engagements mentionnés dans cette politique sont d'ordre général. Chaque année, un plan d'actions spécifiques sera établi par la Task Force 'Environnement' de Memisa, dans le respect de la présente politique environnementale. Cette Task Force fixe des indicateurs annuels à atteindre et enregistre les progrès réalisés. L'évaluation de cette politique sera organisée par la Task Force à raison de deux fois par période de 5 années.

La conformité des actions de Memisa avec cette politique est de la responsabilité de tous les collaborateurs et collaboratrices de Memisa.

Les responsabilités sont réparties de telle manière :

- Chaque membre du personnel est responsable d'appliquer les éléments de cette politique.
- La coordination du suivi, la revue et la mise à jour générale de cette politique est de la responsabilité de la Task Force 'Environnement' coordonnée par un point focal.

L'environnement est transversal, il est donc intégré à :

- La politique des organes de décision
- La politique de ressources humaines
- Le plan de formation
- La politique de communication
- La politique des projets

Suivi et révision :

- Date de création du document : 2024
 - Cette politique a été discutée au sein du groupe de travail, présentée au MT et approuvée par le Conseil d'Administration.
 - Personne responsable : Groupe de travail 'Environnement' et point focal
- Date de prochaine révision : 2027

Nous encourageons à lire cette politique en format électronique et à ne l'imprimer qu'en cas de stricte nécessité. Le cas échéant, Cette politique a été rédigée en police *Century Gothic*, permettant d'économiser 25% d'encre par rapport à une police

Information sur l'édition et références

Auteurs et informations sur l'édition

Ce document est une révision de la politique environnementale de Memisa, écrite en 2015. La révision a été effectuée par la Task force environnement de Memisa, qui est constitué des personnes de différents départements.

Références

1. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/climate-change-and-health>
2. <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/03/19/climate-change-could-force-over-140-million-to-migrate-within-countries-by-2050-world-bank-report>.
3. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/climate-change/paris-agreement/#::~:~:text=L'UE%20et%20tous%20ses,le%20climat%20d'ici%202050>.